

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DE PETITE  
CAMARGUE

Aimargues - Aubord - Beauvoisin  
Le Cailar - Vauvert

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DELIBERATIONS**

*(N°2016-2 – 2<sup>ème</sup> semestre 2016)*



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**TABLE DES MATIERES**  
**DELIBERATIONS**  
**(2<sup>ème</sup> semestre 2016 – de Juillet à Décembre)**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DE PETITE  
 CAMARGUE

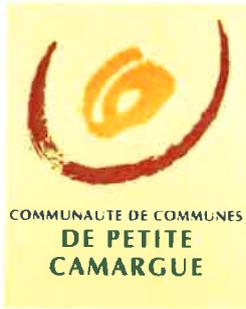
<b>DATES CONSEILS DE COMMUNAUTÉ</b>	<b>N° DELIBERATIONS</b>	<b>INTITULE DELIBERATIONS</b>
<b>C.C. du 05/07/2016</b>	2016/07/56	Remplacement d'un Conseiller Communautaire au sein du Conseil de Communauté
	2016/07/57	Aménagement du Port de Plaisance de Gallician : Mise à jour du plan prévisionnel de financement des travaux – Demandes de subventions
	2016/07/58	Tarifs 2017 – Centre d'Hébergement de groupes La Petite Camargue
	2016/07/59	Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Petite Camargue – Communication
	2016/07/60	Service Public d'Assainissement Non Collectif – Rapport annuel 2015 de la Communauté de Communes de Petite Camargue – Communication
	2016/07/61	Fixation des tarifs des cotisations trimestrielles de l'École de musique de Petite Camargue pour l'année scolaire 2016/2017
	2016/09/62	Commissions thématiques communautaires – révision de leur composition
	2016/09/63	Comité Technique de la Communauté de Communes de Petite Camargue – Remplacement d'un représentant communautaire titulaire démissionnaire
	2016/09/64	Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue – Remplacement d'un représentant communautaire suppléant
	2016/09/65	Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères Sud Gard – Remplacement de deux représentants communautaires suppléants
<b>C.C. du 28/09/2016</b>	2016/09/66	Conseil d'Administration de l'EHPAD de Beauvoisin – Remplacement d'un représentant communautaire démissionnaire
	2016/09/67	Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de Petite Camargue – Communication
	2016/09/68	Modification du tableau des effectifs
	2016/09/69	Mise à jour du tableau des effectifs
	2016/09/70	Avis consultatif sur le plan de formation de la Communauté de Communes de Petite Camargue – Année 2016
	2016/09/71	Attribution d'indemnités de conseil au Comptable Public
	2016/09/72	Décision Modificative N°1 relative au Budget Principal – Exercice 2016 : sections d'investissement et de fonctionnement
	2016/09/73	Dotations de Solidarité Communautaire : répartition pour l'exercice 2016
	2016/09/74	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum
	2016/09/75	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) – Fixation pour la première année d'un coefficient multiplicateur
	2016/09/76	Taxe d'Habitation – Suppression du taux d'abattement général à la base (A.G.B.)
	2016/09/77	Fixation du montant de la redevance due par la Société COLOMBI SPORT IMPORT DISTRIBUTEUR pour l'occupation du domaine public communautaire en ZI d'Aubord

	2016/09/78	Création d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) se substituant à l'actuel Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue
	2016/09/79	Avenant à la convention cadre triennale entre la Communauté de Communes de Petite Camargue et l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue
	2016/09/80	Aménagement du Port de Plaisance de Gallician : Mise à jour du plan prévisionnel de financement des travaux – Demandes de subvention
<b>C.C. du 28/09/2016 (suite)</b>	2016/09/81	Voie d'Aubord ZI Vauvert – Acquisitions foncières et lancement d'une procédure d'expropriation
	2016/09/82	Zone industrielle de Vauvert – Enceinte de l'Union des Distilleries de la Méditerranée – Déclassement d'une voirie communale
	2016/09/83	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM) – Demande d'exonération d'un local commercial pour l'année 2017
	2016/09/84	Convention annuelle 2016 d'aide au fonctionnement et à l'animation de la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue
	2016/09/85	Lancement d'une étude déplacements – Plan de financement prévisionnel – Demande de subvention au GAL Vidourle Camargue
	2016/11/86	Communauté de Communes de Petite Camargue – Loi NOTRe – Modification des statuts
	2016/11/87	Communauté de Communes de Petite Camargue – Définition de l'intérêt communautaire
	2016/11/88	Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de Directeur Général Adjoint
	2016/11/89	Convention de mise à disposition d'un Agent en charge de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.) avec le Centre de Gestion du Gard
	2016/11/90	Modification des statuts du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard – Avis de la Communauté de Communes de Petite Camargue
<b>CC du 16/11/2016</b>	2016/11/91	Tarification du Port de Plaisance de Gallician au 1 <sup>er</sup> Janvier 2017
	2016/11/92	Aménagement du Port de Plaisance de Gallician : Mise à jour du plan prévisionnel de financement des travaux – Demandes de subventions
	2016/11/93	Appel à projet 2017 du Conseil Départemental du Gard et du Plie Vidourle Camargue pour l'action « Référent de parcours – Territoire Petite Camargue »
	2016/11/94	Service Public d'Assainissement Non Collectif – Révision des tarifs des redevances et prestations du service
	2016/11/95	Convention de mandat relative à l'attribution et au versement d'aides à la réhabilitation des SPANC entre la Communauté de Communes de Petite Camargue et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse
	2016/12/96	Autorisation de recrutement d'Agents contractuels – Accroissement temporaire et saisonnier d'activité – Remplacement sur emplois permanents – Divers services
	2016/12/97	Mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) - RIFSEEP
	2016/12/98	Modification du tableau des effectifs
	2016/12/99	Schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes de Petite Camargue et des communes membres – Avis des communes
	2016/12/100	Clôture du budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)
<b>CC du 13/12/2016</b>	2016/12/101	Décision Modificative N°2 relative à la section de fonctionnement du Budget Principal – Exercice 2016
	2016/12/102	Rétrocession de bien mis à disposition entre la Commune de Vauvert et la Communauté de Communes de Petite Camargue
	2016/12/103	Approbation de l'Avenant °3 à la Convention d'avance de trésorerie de 1 100 000 euros octroyée à la SEGARD dans le cadre de la Concession d'Aménagement pour la ZAC Côté Soleil

	2016/12/104	Vente de l'ensemble immobilier sis 570 Impasse Ampère en Zone Industrielle de Vauvert
	2016/12/105	Validation du projet Action « Référent de parcours – Territoire Petite Camargue » - Année 2017
	2016/12/106	Prise d'autonomie du Service Informatique de la Communauté de Communes de Petite Camargue – Schéma d'organisation et enveloppe budgétaire
	2016/12/107	Approbation des statuts de l'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) Communautaire de Tourisme « Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue »
	2016/12/108	Proposition de validation de la composition du Comité de Direction, organe délibérant de l'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) « Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue »
	2016/12/109	Transfert du personnel de droit privé de l'Office actuel à l'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) dénommé « Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue »
	2016/12/110	Mise en place de l'EPIC communautaire de Tourisme dénommé « Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue » - Versement d'une avance sur subvention
	2016/12/111	Taxe de séjour : Tarifs applicables pour l'année 2017
	2016/12/112	Ecole intercommunale de musique de Petite Camargue – Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental du Gard – Année 2017
	2016/12/113	Fixation des tarifs du stage de jazz pour l'année 2017
	2016/12/114	Convention entre la Communauté de Communes de Petite Camargue et l'Association VOCISSIMO pour le prêt d'une salle de l'Ecole Intercommunale de musique
	2016/12/115	Convention entre la Communauté de Communes de Petite Camargue et l'Association RIVES pour le prêt de salles de l'Ecole Intercommunale de musique

**CC du 13/12/2016  
(suite)**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/07/56



## **OBJET**

### **Remplacement d'un Conseiller Communautaire au sein du Conseil de Communauté**

Séance du 5 Juillet 2016  
Date de convocation : 28 Juin 2016  
Membres en exercice : 37  
26 présents – 36 votants

L'an deux mille seize, le cinq juillet, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL – Reine BOUVIER - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO – Annick CHOPARD -  
Françoise DAVENEL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI -  
Nolwenn GRAU – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-  
Louis MEIZONNET - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO - Guy  
SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO - Philips VELLAS

## **Absents ayant donné procuration**

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Monique CHRISTOL a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Christophe TICHET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Bruno PASCAL a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Annick CHOPARD
- Nelly RUIZ a donné procuration à Joël TENA

## **Absente**

Caroline BRESCHIT

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Marie PASQUET a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANC

## **EXPOSE**

Par courriel en date du 25/05/2016, Madame Corinne ROSELLO, Conseillère communautaire Aubordoise, informait Monsieur le Président de son souhait de démissionner de son mandat au sein de la Communauté de Communes de Petite Camargue à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, et ce pour raisons personnelles.

*En application de l'article L.273-10 du Code Electoral, le siège de conseiller communautaire est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le démissionnaire a été élu. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.*

## **PROPOSITION**

- Vu les démissions de Mesdames Isabelle PINON, Magali LAPIZE, Rosa-Maria OLIVEIRA et Simone CORONEOS au poste de remplacement de conseillère communautaire démissionnaire,

- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 22/06/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de DECLARER Madame **Françoise TURRIBIO** installée dans ses fonctions au sein du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de Petite Camargue.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

### **POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,  
Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de:  
- son dépôt en Préfecture le 07/07/16  
- sa publication le 07/07/16  
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 07/07/16  
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/07/57



## **OBJET**

**Aménagement du Port de Plaisance de Gallician :  
Mise à jour du plan prévisionnel de financement  
des travaux – Demandes de subventions**

Séance du 5 Juillet 2016  
Date de convocation : 28 Juin 2016  
Membres en exercice : 37  
25 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le cinq juillet, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL – Reine BOUVIER - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO – Annick CHOPARD -  
Françoise DAVENEL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI -  
Nolwenn GRAU – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET -  
Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO - Guy SCHRAMM – Joël TENA  
- Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO - Philips VELLAS

## **Absents ayant donné procuration**

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Monique CHRISTOL a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Christophe TICHET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Bruno PASCAL a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Annick CHOPARD
- Nelly RUIZ a donné procuration à Joël TENA

## **Absents**

Caroline BRESCHIT – Michaël MANEN

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Marie PASQUET a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alain REBOUL

## **EXPOSE**

Par délibération N°2015/12/109 du 15 décembre 2015, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement pour le projet définitif d'aménagement du Port de plaisance de Gallician et son plan de financement.

Pour mémoire, le scénario retenu répond aux obligations de la concession, aux objectifs de recherche de baisse des coûts de fonctionnement et aux engagements de réduction de l'impact environnemental des effluents portuaires dans le cadre du projet « Ports exemplaires en réseau ». Par la réfection des réseaux, il permet également d'apporter une réponse aux besoins des péniches à passagers en termes de capacité de fourniture énergétique et ainsi de maintenir cette activité sur le Port et donc des retombées touristiques pour le territoire.

Ce projet a obtenu les autorisations de Voies Navigables de France, concédant du domaine portuaire, et de l'Etat au regard du Code de l'environnement.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ont été inscrits au budget annexe du Port de plaisance adopté par le Conseil de Communauté en sa séance du 06/04/16.

Suite à une réunion le 13 juin dernier avec les partenaires cofinanceurs sollicités, il apparaît, d'une part, que le Département du Gard ne pourra intervenir à la hauteur attendue et que, d'autre part, le projet est éligible au Plan Rhône 2015-2020 à hauteur de 10 % du budget prévisionnel.

Ainsi, sur un montant estimé des travaux à 577 700,00 € HT, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous, le plan de financement suivant est aujourd'hui envisageable :

<b>Travaux</b>	<b>Total HT</b>	<b>Recettes attendues</b>	
Installation chantier	42 000 €	Emprunt - Budget annexe portuaire – 20%	115 700,00 €
Création d'une cale de mise à l'eau	147 500 €	Subventions publiques – 80 % :	462 000,00 €
Création d'un réseau et système de récupération des eaux grises et noires	89 300 €	<i>D.E.T.R. – 29,70 %</i>	172 000,00 €
Requalification des réseaux fluides, borne péniches hôtel et bornes compteurs	169 000 €	<i>Conseil départemental du Gard – 23 %</i>	133 000,00 €
Requalification des amarrages	129 900 €	<i>Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées – 17,30%</i>	100 000,00 €
		<i>Plan Rhône – 10 %</i>	57 000 €
<b>Total HT</b>	<b>577 700,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>577 700,00 €</b>

## **PROPOSITION**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 22/06/2016,

## Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER la mise à jour du plan prévisionnel de financement,
- de SOLLICITER auprès des partenaires les financements nécessaires à la réalisation du projet, à leur taux le plus élevé,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et aux dépôts de demandes de soutiens financiers.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

## **POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 07/07/16

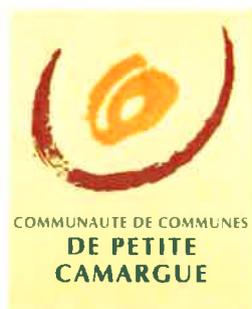
- sa publication le 07/07/16

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 07/07/16

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/07/58



## **OBJET**

### **Tarifs 2017 - Centre d'Hébergement de groupes La Petite Camargue**

Séance du 5 Juillet 2016

Date de convocation : 28 Juin 2016

Membres en exercice : 37

25 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le cinq juillet, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL – Reine BOUVIER - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO – Annick CHOPARD -  
Françoise DAVENEL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI -  
Nolwenn GRAU – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET -  
Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO - Guy SCHRAMM – Joël TENA  
- Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO - Philips VELLAS

## **Absents ayant donné procuration**

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Monique CHRISTOL a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Christophe TICHET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Bruno PASCAL a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Annick CHOPARD
- Nelly RUIZ a donné procuration à Joël TENA

## **Absents**

Caroline BRESCHIT – Michaël MANEN

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Marie PASQUET a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alain REBOUL

## **EXPOSE**

Le Centre d'Hébergement commence à recevoir des demandes d'informations sur ses tarifs 2017 et doit pouvoir les proposer dès septembre 2016 pour les établissements scolaires.

Il est proposé d'appliquer une hausse générale de 2 % sur l'ensemble des tarifs, hormis ceux des repas :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Tarifs de base</b>		
Nuitée	24,00	24,50
Nuitée + petit déjeuner	26,50	27,00
Option Chambre seule	34,70	35,40
Option Chambre seule + petit déjeuner	37,30	38,00
<b>Restauration</b>		
Petit déjeuner	6,00	6,00
Panier repas	7,20	7,30
Repas simple Enfant	11,50	11,50
Repas simple Adulte	16,30	16,30
Repas « amélioré »	20,00	20,00
<b>Formules Pension Complète (Nuit, Petit déjeuner, repas de midi, goûter, repas du soir)</b>		
Enfant semaine complète	37,50	38,20
Enfant semaine non complète	39,00	39,80
Adulte semaine complète	49,60	50,60
Week-end Adulte	52,00	53,00
<b>Formules Demi-pension (Nuit, Petit déjeuner, repas)</b>		
Enfant	33,70	34,40
Adulte	39,50	40,30
Week-end Adulte	43,00	44,00
<b>Autres tarifs</b>		
Frais de dossier	25,00	26,00
Taxe de séjour	0,33	0,22*

\* Montant taxe de séjour fixé par délibération N°2015/12/110 du 15 décembre 2015

## **PROPOSITION**

Vu l'avis favorable de la Commission « DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE / PORT DE PLAISANCE DE GALLICIAN » en date du 08/06/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 22/06/2016,

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER les tarifs proposés applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

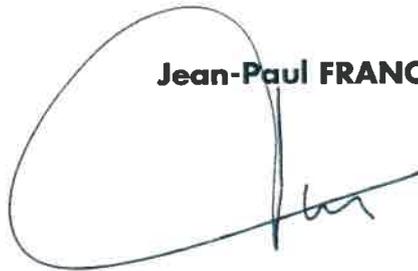
*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

## **POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le

- sa publication le

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

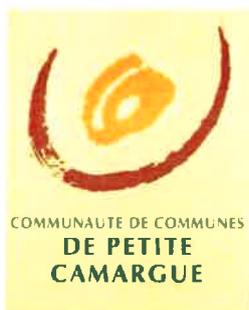
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DÉLIBÉRATION N°2016/07/59



## **OBJET**

**Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Petite Camargue - Communication**

Séance du 5 Juillet 2016

Date de convocation : 28 Juin 2016

Membres en exercice : 37

26 présents – 36 votants

L'an deux mille seize, le cinq juillet, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL – Reine BOUVIER - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO – Annick CHOPARD - Françoise DAVENEL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO - Philips VELLAS

## **Absents ayant donné procuration**

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Monique CHRISTOL a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Christophe TICHET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Bruno PASCAL a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Annick CHOPARD
- Nelly RUIZ a donné procuration à Joël TENA

## **Absente**

Caroline BRESCHIT

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Marie PASQUET a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Madame Joëlle CACHIA-MORENO

## **EXPOSE**

Le décret N° 2000-404 en date du 11 mai 2000 fait obligation de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, quel que soit le mode d'exploitation du service d'élimination des déchets.

Il est établi conformément au décret susvisé et comprend des indicateurs techniques et financiers destinés à faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles s'effectue le service en récapitulant les activités de l'année écoulée.

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante ce rapport, laquelle doit émettre son avis.

Le rapport annuel ainsi que l'avis du Conseil de Communauté devront ensuite être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'à ceux des communes membres pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport annuel sera également adressé au Préfet du Gard pour information.

## **PROPOSITION**

Vu cet exposé,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménagers et déchets assimilés,

Vu le décret N° 2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2015 annexé à la présente délibération,

Vu les avis favorables de la Commission « ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE » du 06/06/16 et du Bureau Communautaire du 22/06/16,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- D'EMETTRE un avis sur le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes de Petite Camargue,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ce dossier.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à la MAJORITE, par 25 Voix POUR et 11 ABSTENTIONS (William AIRAL ; Annick CHOPARD (+ 1 Procuration : Jean-Noël RIOS) ; Jean DENAT (+ 1 Procuration : Katy GUYOT) ; Marie-José DOUTRES (+ 1 Procuration : Bruno PASCAL) ; Laurence EMMANUELLI (+ 1 Procuration : Elisabeth MICHALSKI) ; Marc JOLIVET ; Rodolphe RUBIO) la proposition du Rapporteur.

## **POUR EXTRAIT CONFORME**

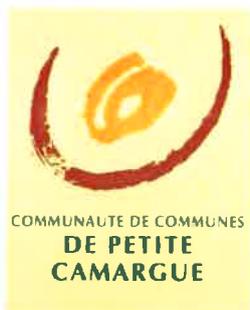
**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :  
- son dépôt en Préfecture le 07/07/16  
- sa publication le 07/07/16  
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 07/07/16  
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/07/60



## **OBJET**

### **Service Public d'Assainissement Non Collectif - Rapport annuel 2015 de la Communauté de Communes de Petite Camargue - Communication**

Séance du 5 Juillet 2016

Date de convocation : 28 Juin 2016

Membres en exercice : 37

26 présents – 36 votants

L'an deux mille seize, le cinq juillet, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL – Reine BOUVIER - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO – Annick CHOPARD -  
Françoise DAVENEL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI -  
Nolwenn GRAU – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-  
Louis MEIZONNET - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO - Guy  
SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO - Philips VELLAS

## **Absents ayant donné procuration**

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Monique CHRISTOL a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Christophe TICHET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Bruno PASCAL a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Annick CHOPARD
- Nelly RUIZ a donné procuration à Joël TENA

## **Absente**

Caroline BRESCHIT

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Marie PASQUET a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Madame Joëlle CACHIA-MORENO

### **EXPOSE**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante le rapport sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné, laquelle doit émettre son avis.

Le rapport ainsi que l'avis du Conseil de Communauté devront ensuite être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'à ceux des communes membres pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport annuel sera également adressé au Préfet du Gard pour information.

### **PROPOSITION**

Vu cet exposé,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Vu l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 2015 annexé à la présente délibération,

Vu les avis favorables de la Commission « ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE » du 06/06/2016 et du Bureau Communautaire du 22/06/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- D'EMETTRE un avis sur le rapport 2015 sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Petite Camargue,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ce dossier.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

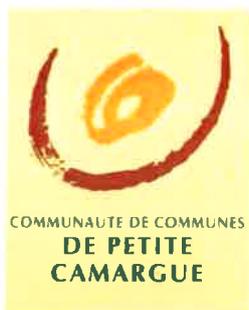
- son dépôt en Préfecture le 07/07/16

- sa publication le 07/07/16

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 07/07/16

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/07/61



## **OBJET**

**Fixation des tarifs des cotisations trimestrielles de l'École de musique de Petite Camargue pour l'année scolaire 2016/2017**

Séance du 5 Juillet 2016  
Date de convocation : 28 Juin 2016  
Membres en exercice : 37  
26 présents – 36 votants

L'an deux mille seize, le cinq juillet, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL – Reine BOUVIER - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO – Annick CHOPARD - Françoise DAVENEL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO - Philips VELLAS

## **Absents ayant donné procuration**

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Monique CHRISTOL a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Christophe TICHET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Bruno PASCAL a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Annick CHOPARD
- Nelly RUIZ a donné procuration à Joël TENA

## **Absente**

Caroline BRESCHIT

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Marie PASQUET a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Madame Marie PASQUET

### **EXPOSE**

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur le tarif des cotisations trimestrielles qui seront appliquées aux élèves désirant s'inscrire à l'Ecole intercommunale de musique de Petite Camargue à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

Il est proposé un barème tarifaire qui prend en compte les critères suivants

- 1) Une baisse de 6 € pour les cours d'éveil musical et parcours découverte et qui s'adressent aux enfants de 5 et 6 ans de la CCPC.
- 2) Un tarif attractif et d'appel, dans le cadre de cette rentrée dans les nouveaux locaux, pour les nouveaux élèves débutants de la CCPC.
- 3) Un maintien des cotisations 2015/2016 des enfants de la CCPC pour les cours d'une ½ heure d'instrument, solfège + ½ heure d'instrument et ¾ heure d'instrument.
- 4) La création d'une cotisation annuelle de 15 € pour les enfants qui ne participent qu'aux activités de pratique collective (activité gratuite l'an dernier).
- 5) Une augmentation des cotisations trimestrielles de 2 euros pour tous les autres cours s'adressant aux élèves de la CCPC, de Bernis et Mus et des communes extérieures.

### **PROPOSITION**

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

Vu l'avis favorable des Commissions « CULTURE et TRADITIONS » en date des 12/05/2016 et 07/06/ 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 22/06/2016,

- d'ADOPTER la proposition de tarifs du Rapporteur, tels que définis dans les tableaux ci-annexés.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à la MAJORITE, par 25 Voix POUR et 11 ABSTENTIONS (William AIRAL ; Annick CHOPARD (+ 1 Procuration : Jean-Noël RIOS) ; Jean DENAT (+ 1 Procuration : Katy GUYOT) ; Marie-José DOUTRES (+ 1 Procuration : Bruno PASCAL) ; Laurence EMMANUELLI (+ 1 Procuration : Elisabeth MICHALSKI) ; Marc JOLIVET ; Rodolphe RUBIO) la proposition du Rapporteur.

## POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

· son dépôt en Préfecture le 07/07/16

· sa publication le 07/07/16

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 07/07/16

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/62**



**OBJET**

**Commissions    Thématiques    Communautaires :  
révision de leur composition**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
28 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC
- Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANCO

## **EXPOSE**

Par délibération N° 2014/06/34 du 11/06/14, conformément aux dispositions des articles L.2121-22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a désigné les membres destinés à siéger dans les douze Commissions Thématiques Communautaires. Le rôle de ces Commissions est d'émettre des avis sur des projets et d'en rendre compte au Bureau et au Conseil de Communauté. Lieu de débats, d'informations et de propositions, elles permettent d'enrichir la réflexion sur la mise en œuvre des compétences de la Collectivité.

Les modalités de fonctionnement desdites commissions ont, par ailleurs, été codifiées dans le Règlement Intérieur du Conseil de Communauté adopté par délibération N°2014/09/66 du Conseil de Communauté du 24 septembre 2014.

Madame Corinne ROSSELLO a démissionné de son mandat de Conseillère Communautaire au sein de la Communauté le 25/05/2016.

Par délibération N° 2016/07/56 du 05/07/16, le Conseil de Communauté déclarait Madame Françoise TURRIBIO, remplaçante de la Conseillère communautaire démissionnaire, installée dans ses fonctions au sein du Conseil.

Aussi, il convient d'intégrer Madame Françoise TURRIBIO au sein des Commissions thématiques communautaires.

## **PROPOSITION**

Conformément à la loi N° 204-809 du 13/08/04, le Conseil de Communauté est informé qu'il peut décider de ne pas procéder au scrutin secret pour élire les membres de ces Commissions.

- Vu la demande de Madame Françoise TURRIBIO d'intégrer les Commissions « *Culture et Traditions* » et « *Développement touristique – Port de Plaisance de Gallician* » en date du 25/07/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de PROCEDER au vote à main levée pour ces désignations,
- de NOMMER Madame Françoise TURRIBIO membre des Commissions « *Culture et Traditions* » et « *Développement touristique – Port de Plaisance de Gallician* ».

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

*[Signature]*  
**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

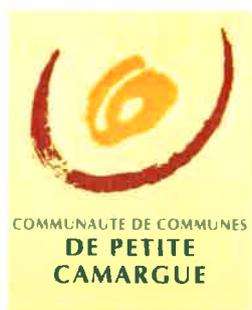
- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016  
- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

*[Signature]*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/63



## **OBJET**

**Comité Technique de la Communauté de Communes de Petite Camargue – Remplacement d’un représentant communautaire titulaire démissionnaire**

Séance du 28 Septembre 2016

Date de convocation : 21 Septembre 2016

Membres en exercice : 37

28 présents – 35 votants

L’an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

## **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC
- Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT

## **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANCO

## **EXPOSE**

En application des dispositions du décret N°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Conseil de Communauté a procédé, le 11/06/2016, à la désignation de ses délégués titulaires et suppléants au Comité Technique.

Pour rappel, le nombre de membres du Comité Technique est actuellement fixé à 10, soit 5 représentants de la Collectivité et 5 représentants du personnel communautaire, chaque représentant disposant d'un membre suppléant.

Par délibération N°2014/06/35 du 11/06/2014, le Conseil de Communauté désignait Madame Corinne ROSELLO pour siéger au sein du Comité Technique de la Communauté de Communauté de Petite Camargue en qualité de membre titulaire.

Par courriel en date du 25/05/2016, Madame Corinne ROSELLO informait Monsieur le Président de son souhait de démissionner de son mandat de Conseillère Communautaire au sein de la Communauté de Communes de Petite Camargue, et ce, pour raisons personnelles.

Par délibération N° 2016/07/56 du 05/07/16, le Conseil de Communauté déclarait Madame Françoise TURRIBIO, remplaçante de la Conseillère communautaire démissionnaire, installée dans ses fonctions au sein du Conseil.

Vu la demande de Madame Françoise TURRIBIO d'intégrer le Comité Technique en date du 25/07/2016, il convient d'intégrer celle-ci au sein de cette instance.

## **PROPOSITION**

- Vu la demande de Madame Françoise TURRIBIO d'intégrer le Comité Technique en date du 25/07/2016,
- Vu cet exposé,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 32, 33 et 33-1,
- Vu le décret N° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
  
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'ADOPTER à l'unanimité la modalité de vote à main levée,

- de DESIGNER Madame Françoise TURRIBIO en lieu et place de Madame Corinne ROSELLO pour siéger au Comité Technique de la Communauté de Communes de Petite Camargue en qualité de membre titulaire.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

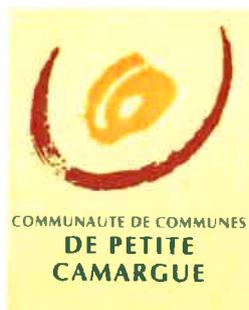
- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/64



## **OBJET**

**Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue - Remplacement d'un représentant communautaire suppléant**

Séance du 28 Septembre 2016

Date de convocation : 21 Septembre 2016

Membres en exercice : 37

28 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

## **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC
- Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT

## **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANC

### **EXPOSE**

Par délibération N°2014/05/32 du 07/05/2014, le Conseil de Communauté désignait Madame Corinne ROSELLO pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue en qualité de membre suppléant.

Par courriel en date du 25/05/2016, Madame Corinne ROSELLO informait Monsieur le Président de son souhait de démissionner de son mandat de Conseillère Communautaire au sein de la Communauté de Communes de Petite Camargue, et ce, pour raisons personnelles.

Par délibération N° 2016/07/56 du 05/07/16, le Conseil de Communauté déclarait Madame Françoise TURRIBIO, remplaçante de la Conseillère communautaire démissionnaire, installée dans ses fonctions au sein du Conseil.

Vu la demande de Madame Françoise TURRIBIO d'intégrer le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue en date du 25/07/2016, il convient d'intégrer celle-ci au sein de cette instance.

### **PROPOSITION**

- Vu la demande de Madame Françoise TURRIBIO d'intégrer le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'ADOPTER à l'unanimité la modalité de vote à main levée,
- de DESIGNER Madame Françoise TURRIBIO en lieu et place de Madame Corinne ROSELLO pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue en qualité de membre suppléant.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

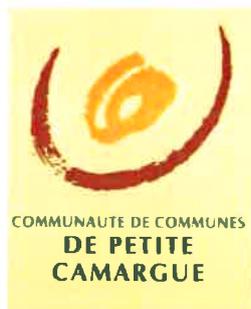
- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/65



## **OBJET**

**Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères Sud Gard – Remplacement de deux représentants communautaires suppléants**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

## **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

## **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANC

## **EXPOSE**

Par délibération N°2014/05/30 du 07/05/2014, le Conseil de Communauté désignait Madame Corinne ROSELLO pour siéger au SITOM Sud Gard en qualité de membre suppléant.

Par courriel en date du 25/05/2016, Madame Corinne ROSELLO informait Monsieur le Président de son souhait de démissionner de son mandat de Conseillère Communautaire au sein de la Communauté de Communes de Petite Camargue, et ce, pour raisons personnelles.

Par délibération N° 2016/07/56 du 05/07/16, le Conseil de Communauté déclarait Madame Françoise TURRIBIO, remplaçante de la Conseillère communautaire démissionnaire, installée dans ses fonctions au sein du Conseil.

Vu la demande de Madame Françoise TURRIBIO d'intégrer le SITOM Sud Gard en date du 25/07/2016, il convient d'intégrer celle-ci au sein de cette instance.

Par délibération N°2015/03/12 du 25/03/2015, le Conseil de Communauté désignait Monsieur Gérard GAYAUD pour siéger au SITOM Sud Gard en qualité de membre suppléant.

Par courrier en date du 14/08/2015, Monsieur Gérard GAYAUD informait Monsieur le Président de son souhait de démissionner de mandat de Conseiller Communautaire au sein de la Communauté de Communes de Petite Camargue, et ce, pour raisons personnelles.

Désormais, il convient de remplacer ces deux représentants communautaires suppléants au sein du SITOM Sud Gard.

## **PROPOSITION**

- Vu la demande de Madame Françoise TURRIBIO d'intégrer le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue,
- Vu l'examen en Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'ADOPTER à l'unanimité la modalité de vote à main levée,
- de DECLARER Madame Françoise TURRIBIO en lieu et place de Madame Corinne ROSELLO pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue en qualité de membre suppléant.

Il convient maintenant de remplacer le second représentant communautaire suppléant au sein du SITOM Sud Gard.

Le Rapporteur expose que, selon l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats mixtes qui ne comprennent d'autres personnes morales que des communes, des syndicats de communes ou des Communautés de communes, restent soumis aux dispositions relatives aux syndicats de communes ordinaires.

Ainsi, le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L.5211-7 que les délégués sont élus par les assemblées délibérantes intéressées « *au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Pour les syndicats mixtes, l'instruction ministérielle NOR/INTB1407/94N du 24 mars 2014 recommande d'appliquer les règles ci-dessus.

Il est proposé au Conseil de Communauté de procéder à l'élection du second représentant communautaire suppléant auprès du SITOM Sud Gard dans les conditions précitées ; Mesdames Marie PASQUET et Bernadette MAUMEJEAN ; Messieurs Alain DUPONT et Michaël MANEN assurant les fonctions d'assesseurs.

Les candidatures suivantes sont déclarées :

- Madame Laurence EMMANUELLI
- Monsieur Philips VELLAS

#### Premier tour de scrutin - résultats du dépouillement

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Madame Laurence EMMANUELLI : 19 voix
- Monsieur Philips VELLAS : 14 voix

### **DECISION**

#### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de DECLARER **Madame Françoise TURRIBIO** en lieu et place de Madame Corinne ROSELLO pour siéger au sein du SITOM Sud Gard en qualité de membre suppléant.

- de DECLARER **Madame Laurence EMMANUELLI**, élue représentante communautaire suppléante au sein du SITOM Sud Gard, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/66**



**OBJET**

**Conseil d'Administration de l'EHPAD de  
Beauvoisin - Remplacement d'un représentant  
communautaire démissionnaire**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANÇ.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANÇ

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANC

## **EXPOSE**

Par délibération N°2014/05/33 du 07/05/2014, le Conseil de Communauté désignait Madame Corinne ROSELLO pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de Beauvoisin.

Par courriel en date du 25/05/2016, Madame Corinne ROSELLO informait Monsieur le Président de son souhait de démissionner de son mandat de Conseillère Communautaire au sein de la Communauté de Communes de Petite Camargue, et ce, pour raisons personnelles.

Par délibération N° 2016/07/56 du 05/07/16, le Conseil de Communauté déclarait Madame Françoise TURRIBIO, remplaçante de la Conseillère communautaire démissionnaire, installée dans ses fonctions au sein du Conseil.

Vu la demande de Madame Françoise TURRIBIO d'intégrer le Conseil d'Administration de l'EHPAD de Beauvoisin en date du 25/07/2016, il convient d'intégrer celle-ci au sein de cette instance.

## **PROPOSITION**

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée communautaire de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire contraire.

Vu la demande de Madame Françoise TURRIBIO d'intégrer le Conseil d'Administration de l'EHPAD de Beauvoisin en date du 25/07/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'ADOPTER à l'unanimité la modalité de vote à main levée,
- de DESIGNER Madame Françoise TURRIBIO en lieu et place de Madame Corinne ROSELLO pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Beauvoisin.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

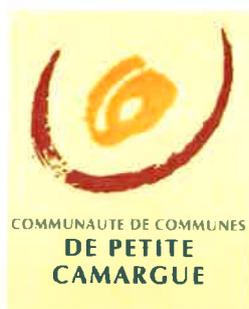
- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/67



## **OBJET**

### **Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de Petite Camargue - Communication**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

#### **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

#### **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

#### **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANC

### **EXPOSE**

En application des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

### **PROPOSITION**

Il est donc proposé au Conseil de Communauté,

- Vu cet exposé,
- Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,
- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de Petite Camargue,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à adresser le rapport au Maire de chaque commune membre.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de Petite Camargue.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016,

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/68**



**OBJET**

**Modification du Tableau des effectifs**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANC

### **EXPOSE**

Le renforcement des moyens de la Police Municipale Intercommunale s'inscrit dans le cadre de la convention de coordination entre la Police Municipale Intercommunale et les forces de sécurité de l'État ; à ce titre, il avait été évoqué, lors de l'avenant approuvé par le Conseil de Communauté du 15 décembre 2015, le recrutement de deux nouveaux Agents de police et d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Afin de permettre le dernier recrutement, suite au jury qui s'est tenu le 12 juillet 2016, il convient d'envisager la création d'un emploi de Brigadier-Chef Principal.

<b>SERVICE/ EMPLOI</b>	<b>NOUVELLE SITUATION</b>	<b>N° POSTE</b>	<b>DATE D'EFFET</b>
POLICE	Brigadier-Chef Principal à temps complet	180/16	Au 01/10/2016

### **PROPOSITION**

- Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret N°2006-1391 du 17 novembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de police municipale,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Le Conseil de Communauté est invité à CREER :**

- Un emploi de Brigadier-Chef Principal à Temps Complet à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2016,
- DIT : les dépenses correspondantes ont été imputées au Budget Principal sous le Chapitre 012.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**

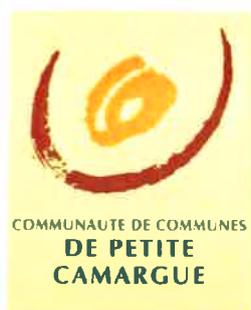


Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016  
- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016  
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/69**



**OBJET**

**Mise à jour du Tableau des effectifs**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANC

### **EXPOSE**

Les postes qu'il y a lieu de supprimer sont des postes laissés vacants suite à des avancements de grades, mutation et démission. Ainsi, ces mouvements de personnels doivent être pris en compte afin de disposer d'un tableau des effectifs actualisé.

<b>Numéro de Poste</b>	<b>Grade</b>	<b>Observations</b>
105/10	C.D.I	Démission
108/10	C.D.I	Démission
03/01	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Avancement de grade
20/02	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Avancement de grade
32/02	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Retraite
48/03	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Retraite
45/03	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Retraite

### **PROPOSITION**

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 02/05/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 14/09/2016,

- de se PRONONCER sur la suppression de ces postes.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

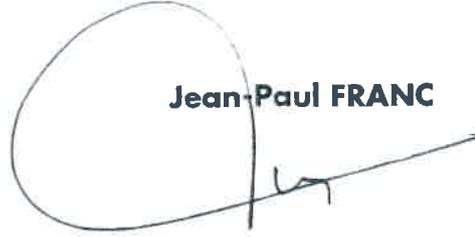
*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

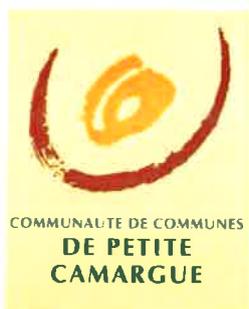
- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/70**



**OBJET**

**Avis consultatif sur le plan de formation de la  
Communauté de Communes de Petite Camargue  
- Année 2016**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANC

## **EXPOSE**

La loi du 19 février 2007 modifie la loi du 12 juillet 1984 en instituant le principe de la formation professionnelle tout au long de la vie dans la Fonction Publique Territoriale.

L'article 7 de la loi du 19 février 2007 demande aux collectivités de mettre en place un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette démarche permet de formaliser et de planifier la prise en compte des besoins de formation des agents en lien avec ceux de la collectivité.

Le présent document expose le bilan du plan de formation réalisé en 2015 ainsi que le prévisionnel de l'année en cours.

Le plan de formation de la collectivité est annuel, prévu pour l'année civile 2016.

Afin de prendre en compte la nouvelle organisation de la collectivité en pôles de compétences, il est présenté par axe de développement des compétences, ventilé sur chacun des pôles de la Communauté et décliné par service.

Il inclut les formations individuelles, les formations internes, les intras spécifiques à la Communauté ainsi que les intras mutualisés avec les communes membres de la Communauté.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 04/07/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'ADOPTER le plan de formation comme figurant en annexe.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**

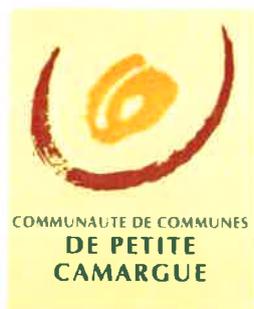


Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016
- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016  
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/71



## **OBJET**

### **Attribution d'indemnités de conseil au Comptable Public**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

### **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

### **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

### **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANC

## **EXPOSE**

Comme chaque année, il convient de décider l'indemnisation du Trésorier pour sa prestation de conseil auprès de l'exécutif de la Communauté de communes.

## **PROPOSITION**

- Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de DEMANDER le concours du Trésorier pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- de PRECISER que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée, pour l'année 2016, comme suit à :
  - Monsieur Hervé AUDEBEAU pour une gestion de 360 jours, soit 2 220.57 € brut.
- d'ACCORDER également au Trésorier l'indemnité de confection de budget qui sera attribuée, pour l'année 2016, comme suit à :
  - Monsieur Hervé AUDEBEAU pour un montant brut de 45.73 €.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à la MAJORITE, par 33 Voix POUR et 2 OPPOSITIONS (Arthur EDWARDS ; Olivier PETRONIO) la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/72



## **OBJET**

**Décision Modificative N°1 relative au Budget Principal - Exercice 2016 : sections d'investissement et de fonctionnement**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

## **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

## **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Joël TENA

## **EXPOSE**

### **❖ Pour la section d'investissement**

→ **Construction de l'Ecole intercommunale de musique** : Des avenants aux marchés de travaux pour les Lots 3 serrurerie, Lot 4 menuiserie, Lot 7 Peinture et Lot 10 terrassement (montant total : 21 880.80 €), l'installation de grilles de sécurité sur le local occupé par « Radio Système » (4 305.60 €) et des dépenses liées à l'installation d'extincteurs, au raccordement de l'eau, à l'évacuation de terre (montant total de 5 695.62 €) nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires non prévus au BP 2016 : **+ 32 000.00 €**.

→ Dans le même temps, il ressort la nécessité de prévoir au budget des crédits pour les **travaux d'aménagement des locaux situés avenue de la Condamine** : **+ 25 100.00 €**

#### **♦ Pôle Stratégie et Développement Territorial : + 9 600.00 €**

Les crédits inscrits au BP 2016 pour les travaux de Gros œuvre, Menuiseries, Cloisons, revêtements sols et peinture, génie climatique et électricité sont de 92 640.00 €. Cependant à l'ouverture des plis, le coût total des travaux est de 96 287.00 € (+ 3 647.00 €). Dans le même temps, des dépenses à hauteur de 5 871.98 € n'ont pas été budgétées (missions de contrôle technique, de coordination sécurité et système de protection)

#### **♦ Local Police Intercommunale : Dépassement de l'enveloppe budgétaire de 2 500.00 € (acquisition de rideaux métalliques)**

#### **♦ Siège 1<sup>er</sup> étage : +13 000.00 €**

Une nouvelle disposition des bureaux requière une étude et des travaux pour l'ouverture d'un double mur (7 800.00 €) mais également des crédits pour des cloisons, des travaux de menuiserie et d'électricité (5 200.00 €)

#### **→ Autres dépenses imprévues : + 4 900.00 €**

Suite à la Commission « Communication » du 8 septembre 2016, les élus ont souhaité l'acquisition de panneaux signalétiques pour les « Entrées de ville » (+ 3 500.00 €) et d'un massicot (+ 1 400.00 €).

**Toutes ces dépenses nouvelles d'un montant total de 62 000.00 €** seront financées par des crédits disponibles sur d'autres opérations comme indiqué ci-dessous :

- Opération 201 « Environnement » : les crédits prévus pour les travaux de concassage des gravats de la déchèterie du Cailar sont reportés : **50 000.00 €**,

- Opération 324 « Aire d'accueil des gens du voyage » : une partie des crédits prévus pour l'étude (BP 2016 : 15 000.00 €) peut être utilisée : **12 000.00 €**.

In fine, le budget reste inchangé en section d'investissement.

### ❖ **Pour la section de fonctionnement**

→ Le montant du prélèvement, notifié par la Préfecture, pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) nécessite d'inscrire des crédits supplémentaires : **+ 40 000.00 €** (BP 2016 : 110 000.00 € ; montant notifié : 149 868.00 €).

→ Autres imprévus : **+ 7 225.00 €**

- Reversement pour la taxe de séjour au Conseil Départemental d'une taxe additionnelle de 10 % au titre de 2015 et 2016 : **+ 6 600.00 €**
- Dégrevement exceptionnel de TASCOCOM : **+ 625.00 €**

**Toutes ces dépenses nouvelles d'un montant total de 47 225.00 €** seront financées par un surplus notifié de reversement de F.P.I.C. de 44 225.00 € par rapport au montant inscrit au BP 2016 (180 000.00 €) et par 3 000.00 € de crédits non utilisés sur le budget tourisme.

## **Proposition de Décision Modificative N°1**

### **Section d'investissement**

**Dépenses réelles : - 62 000.00 €**

Opération 201 « Environnement » : - **50 000.00 €**  
(201/2118/812/201/812 : - 50 000.00 €)

Opération 324 « Aire d'accueil des gens du voyages » : - **12 000.00 €**  
(324/2115/524/324/524 : -12 000.00 €)

**Dépenses réelles : + 62 000.00 €**

Opération 271 « Ecole de Musique » : + **32 000.00 €**  
(271/21318/311/271/311 : + 32 000.00€)

Opération 236 « Bâtiments communautaires » : + **26 500.00 €**  
Travaux d'aménagement locaux : + 25 100.00 €  
236/2115/020/236/0200  
Massicot : + 1 400.00 €  
236/2188/020/236/0200

Opération 247 « Signalétique » : **+ 3 500.00 €**  
247/21578/020/247/0200

### **Section de fonctionnement**

**Recettes réelles : + 44 225.00 €**

Chapitre « 73 Impôts et taxes » : **+ 44 225.00 €**  
Reversement F.P.I.C.  
73/7325/01/0205

**Dépenses réelles : + 44 225.00 €**

Chapitre « 014 Atténuation de produits » : **+ 47 225.00 €**  
Prélèvement F.P.I.C. (014/73925/01/0205) : + 40 000.00 €  
Reversement part départementale de la Taxe de séjour (014/7398/95/951) : + 6 600.00 €  
Dégrevement TASCOT (014/7391178/01/0205) : + 625.00 €

Chapitre « 011 Charges à caractère général » : **- 3 000.00 €**  
Crédits utilisés sur le budget tourisme  
011/6184/95/951 : - 1 500.00 €  
011/6135/95/951 : - 1 500.00 €

### **PROPOSITION**

#### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Mutualisation » du 12/09/2016,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,
- d'ENTERINER la Décision budgétaire Modificative N°1,
- et d'APPROUVER, après prise en compte des nouvelles propositions, la présentation suivante du Budget Principal.

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses**

	Budget Primitif 2016	DM1	Total budget après DM1
Dépenses réelles	4 580 825.00	<b>+ 62 000.00</b>	<b>4 580 825.00</b>
		<b>- 62 000.00</b>	
<b>Total dépenses</b>	<b>4 580 825.00</b>	<b>+ 0.00</b>	<b>4 580 825.00</b>

## Section de fonctionnement

### Dépenses

	Budget Primitif 2016	DM1	Total budget après DM1
Dépenses réelles	16 067 655.86	<b>+ 44 225.00</b>	<b>16 111 880.86</b>
Dépenses d'ordre	1 485 066.00		<b>1 485 066.00</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>17 552 721.86</b>	<b>+ 44 225.00</b>	<b>17 596 946.86</b>

### Recettes

	Budget Primitif 2016	DM1	Total budget après DM1
Recettes réelles	17 552 721.86	<b>+ 44 225.00</b>	17 596 946.86
<b>Total recettes</b>	<b>17 552 721.86</b>	<b>+ 44 225.00</b>	<b>17 596 946.86</b>

## DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à la MAJORITE, par 34 Voix POUR et 1 OPPOSITION (Arthur EDWARDS) la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

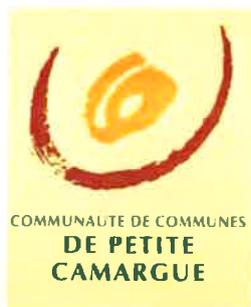
- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/73**



**OBJET**

**Dotation de Solidarité Communautaire :  
répartition pour l'exercice 2016**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Joël TENA

## **EXPOSE**

Vu la délibération N° 2007/05/45 déterminant les critères de répartition de cette dotation,  
Vu l'inscription au Budget Primitif 2016, au chapitre 014, compte 73922, fonction 01, d'une dotation globale d'un montant de 200 000.00 €,

Proposition est faite de répartir pour 2016 cette enveloppe entre les communes en tenant compte des 2 critères légaux adoptés en Conseil de Communauté du 09/05/2007 à savoir :

- 90% au titre de la dotation population DGF – enveloppe de 180 000.00 € ;
- 10% au titre de la dotation potentiel fiscal par habitant - enveloppe de 20 000.00€.

Cependant, la Chambre Régionale des Comptes, lors de son contrôle, a pu observer, que la part de la dotation (10 %) destinée à aider les communes les plus pauvres est majoritairement attribuée à la commune disposant, non pas du potentiel fiscal le moins élevé, mais le plus élevé. De ce fait, la Dotation de Solidarité Communautaire ne remplit pas pleinement son objectif de solidarité financière entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Une réflexion devra donc s'engager sur la répartition de l'enveloppe entre les cinq communes, dès 2017, au vu des conclusions définitives de la Chambre.

Il est cependant nécessaire de rappeler que le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire d'un E.P.C.I. à ses communes membres reste facultatif.

### **① La dotation population**

<b>Fraction DSC</b>	<b>Population DGF</b>	<b>Montant</b>
<b>Aimargues</b>	5 388	36 726.63 €
<b>Aubord</b>	2 463	16 788.73 €
<b>Beauvoisin</b>	4 562	31 096.30 €
<b>Le Cailar</b>	2 484	16 931.87 €
<b>Vauvert</b>	11 510	78 456.47 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 407</b>	<b>180 000,00€</b>

### **② La dotation potentiel fiscal par habitant**

Le potentiel fiscal TP par habitant jusqu'en 2011 résultait, pour chaque commune, du rapport entre le potentiel fiscal TP et le total de sa population DGF.

Désormais, suite à la suppression de la TP sur les Equipements et Biens Mobiliers, le potentiel fiscal se calcule en divisant le potentiel fiscal 4 taxes par le total de la population DGF comme indiqué sur la fiche individuelle DGF. Ainsi, nous retrouvons le montant du potentiel fiscal par habitant de chaque commune transmis par la Préfecture.

Fraction DSC	Potentiel fiscal par habitant	Montant
<b>Aimargues</b>	926.47	5 090.03€
<b>Aubord</b>	615.14	3 379.58€
<b>Beauvoisin</b>	608.24	3 341.68€
<b>Le Cailar</b>	601.37	3 303.93€
<b>Vauvert</b>	889.11	4 884.78€
<b>TOTAL</b>	<b>3 640.33</b>	<b>20 000,00€</b>

Sur la base de ces deux critères pondérés comme il a été indiqué (90%, 10%) la dotation de solidarité communautaire de 200 000.00 euros en 2016 s'établit ainsi, commune par commune :

DSC	
<b>Aimargues</b>	41 816.66€
<b>Aubord</b>	20 168.31€
<b>Beauvoisin</b>	34 437.98€
<b>Le Cailar</b>	20 235.80€
<b>Vauvert</b>	83 341.25€
<b>CCPC</b>	<b>200 000,00 €</b>

## **PROPOSITION**

Vu l'article 1609 noniè C du Code Général des Impôts,

Vu l'article 23 des statuts précisant que « Le Conseil de Communauté peut, le cas échéant, instituer une dotation de solidarité communautaire »,

Vu l'avis favorable de la Commission « FINANCES-MUTUALISATION » du 12/09/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Le Conseil est invité à ADOPTER :**

- les montants de dotation de solidarité destinés à chaque commune ;

- le versement de la dotation en deux mensualités : la première fin octobre et la seconde fin novembre.

Conformément à la loi, le vote ne peut être acquis qu'à la majorité des deux tiers.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

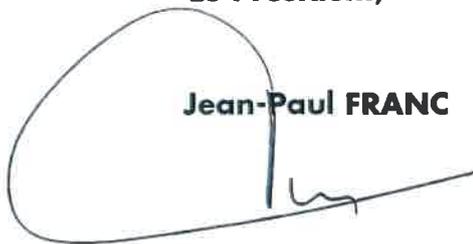
*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

## **POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

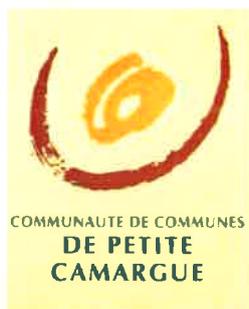
- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/74**



**OBJET**

**Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) -  
Fixation du montant d'une base servant à  
l'établissement de la cotisation minimum**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Joël TENA

## **EXPOSE**

Les redevables de la C.F.E. sont assujettis à une cotisation minimum établie au lieu de leur principal établissement.

En application de l'article 1647 D du Code Général des Impôts (CGI), les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique ou à fiscalité professionnelle de zone peuvent, **sur délibération**, établir cette cotisation minimum à partir d'une base dont le montant est fixé par leur organe délibérant selon un barème composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes comme présenté dans le tableau ci-dessous :

(En euros)	
<b>Montant du chiffre d'affaires ou des recettes</b>	<b>Montant de la base minimum</b>
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 214 et 510
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 214 et 1 019
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 214 et 2 140
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 214 et 3 567
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 214 et 5 095
Supérieur à 500 000	Entre 214 et 6 625

Depuis 2011, **en l'absence de délibération**, la base minimum de C.F.E. pour la Communauté de Communes est égale à la base minimum de taxe professionnelle 2009 revalorisée chaque année du taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac.

En 2016, la base minimum s'élève à 1 208. Ainsi, pour la 1<sup>ère</sup> tranche, la base minimum appliquée est de 510 (cotisation : 162 €), la 2<sup>ème</sup> tranche : 1 019 (cotisation : 323 €) et à partir de la 3<sup>ème</sup> tranche : 1 208 (cotisation : 383 €).

Ainsi un redevable qui a une valeur locative inférieure à la base minimum de 1 208 et qui appartient à la 1<sup>ère</sup> tranche (Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 000 €) se voit directement appliquer pour base minimum le plafond de 510 et paie une cotisation minimum de 162 €.

Dans le même temps, un redevable qui a une valeur locative inférieure à la base minimum de 1 208 et qui appartient à la 6<sup>ème</sup> tranche (Chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €) se voit appliquer pour base minimum de 1208 et non le plafond et paie une cotisation minimum de 383.00 €.

Fixer des montants de base minimum par tranche davantage corrélés aux capacités contributives des redevables permettrait de corriger une certaine forme d'iniquité tout en augmentant le produit de CFE de la Communauté de Communes.

### **PROPOSITION**

**Vu** les mesures actées dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, présenté en Conseil du 9 mars 2016,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances-Mutualisation » du 12/09/2016,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

**Vu** l'article 1647 D du Code général des impôts,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de RETENIR une base pour l'établissement de la cotisation minimum,
- de FIXER le montant de cette base à **400** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €,
- de FIXER le montant de cette base à **800** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €,
- de FIXER le montant de cette base à **1 500** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €,
- de FIXER le montant de cette base à **2 500** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €,
- de FIXER le montant de cette base à **3 500** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €,

- de FIXER le montant de cette base à **4 500** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €,

- et de CHARGER le Président de notifier cette décision aux Services Préfectoraux.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à la MAJORITE, par 34 Voix POUR et 1 OPPOSITION (Michaël MANEN) la proposition du Rapporteur.

## **POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

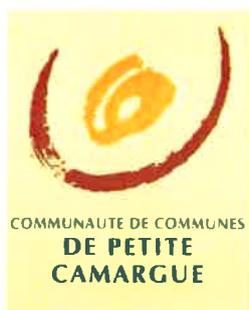
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/75



## **OBJET**

**Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) –  
Fixation pour la première année d'un coefficient  
multiplicateur**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

## **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

## **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Joël TENA

## **EXPOSE**

La Taxe sur les Surfaces Commerciales est perçue par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sur le territoire duquel est situé l'établissement imposable.

Huit surfaces commerciales (Aimargues : Hyper U, Centrakor et Vauvert : Groupe Digital, Intermarché, Lidl, Ecomarché, M. Bricolage et Carrefour) sont concernées sur le territoire de la Communauté pour un produit total à percevoir en 2016 de 202 380.00 € (Etat 1259 FPU).

Les dispositions du 5ème alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi N° 2009-1673 du 30/12/2009 de finances pour 2010 permettent aux communes ou aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales, prévue aux articles 3 à 7 de la loi N° 72-657 du 13 juillet 1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0,95 et 1,05, s'agissant de la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée.

Ainsi, depuis 2011, la Communauté de Communes n'applique pas de coefficient multiplicateur sur la TASCOM qu'elle perçoit.

La loi prévoit également, pour les années suivantes, la possibilité d'appliquer à la TASCOM un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2.

Ce coefficient sera revu et voté annuellement.

## **PROPOSITION**

- Vu les mesures actées dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, présenté en Conseil de Communauté du 9 mars 2016,
- Vu l'avis favorable des Commission « Finances - Mutualisation » et « Développement économique - Emploi - Formation - Insertion », réunies le 27 juin 2016,
- Vu l'avis favorable de la Commission « FINANCES-MUTUALISATION » du 12/09/2016,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,
- Vu le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi N°2009- 1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

## **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPLIQUER pour la première fois au titre de la taxe perçue à compter de l'année suivante, à son montant un coefficient multiplicateur,
- de FIXER le coefficient multiplicateur de TASCOM à 1.05 pour la première année,

- et de CHARGER Monsieur le Président de notifier cette décision aux Services préfectoraux.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à la MAJORITE, par 34 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Michaël MANEN) la proposition du Rapporteur.

## **POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/76**



**OBJET**

**Taxe d'Habitation - Suppression du taux d'abattement général à la base (A.G.B.)**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Joël TENA

## **EXPOSE**

Une des dispositions de la réforme fiscale portant suppression de la Taxe Professionnelle avait conduit à partir de 2011, à transférer aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre la perception de la Taxe d'Habitation, antérieurement perçue par les départements.

Conformément aux dispositions de l'article 1411 du Code Général des Impôts, la valeur locative afférente à l'habitation principale de chaque contribuable qui sert d'assiette à la Taxe d'Habitation est diminuée :

- d'un abattement obligatoire pour charges de famille,
- et, le cas échéant, d'abattements facultatifs à la base (abattement général à la base, abattement spécial à la base et abattement spécial de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides) dont l'institution est laissée à l'appréciation des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le tableau suivant résume les pourcentages légaux et les modalités de modulation :

<b>Nature des abattements</b>	<b>Minimum légal (obligatoire)</b>	<b>Maximum légal</b>	<b>Modalités de pondération</b>
Abattement Général à la Base AGB	<b>0%</b>	<b>15%</b>	<b>Point par point</b>
Abattements pour charges de famille			
- 1 à 2 personnes à charge	<b>10%</b>	<b>20%</b>	<b>Point par point</b>
- 3 personnes et plus	<b>15%</b>	<b>25%</b>	<b>Point par point</b>
Abattement spécial personnes de condition modeste	<b>0%</b>	<b>15%</b>	<b>Point par point</b>
Abattement spécial personnes handicapées	<b>0%</b>	<b>10%</b>	<b>Aucune (0 ou 10 %)</b>

Par délibération N°2015/09/79 du 23/09/2015, le Conseil de Communauté avait adopté le principe d'un lissage sur trois ans du taux d'abattement général à la base de la Taxe d'Habitation, en fixant pour 2016 le taux à 10 %, puis pour 2017 à 5 % et enfin pour 2018 à 0 %.

Cependant la baisse conséquente des concours financiers de l'Etat et la raréfaction des ressources fiscales avaient amenées les élus, lors de la préparation budgétaire, à envisager de supprimer le taux d'abattement général à la base, mesure actée dans le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en Conseil de Communauté du 09/03/2016, comme un des leviers à mettre en place par la Communauté de Communes dans sa stratégie en matière de gestion financière.

Le tableau suivant résume l'abattement général à la base 2016 (comparativement à 2015) fixé par les communes :

<b>Abattement général à la base</b>	<b>Aimargues</b>	<b>Aubord</b>	<b>Beauvoisin</b>	<b>Le Cailar</b>	<b>Vauvert</b>
2016	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>5%</b>	<b>0%</b>
2015	<b>15%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>15%</b>	<b>15%</b>

### **PROPOSITION**

- Vu les mesures actées dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, présenté en Conseil de Communauté du 09/03/2016,
- Vu l'avis favorable de la Commission « FINANCES-MUTUALISATION » du 12/09/2016,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de SUPPRIMER le taux d'abattement général à la base de la Taxe d'Habitation.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à la MAJORITE, par 32 Voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Olivier PETRONIO ; Arthur EDWARDS ; Michaël MANEN) la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

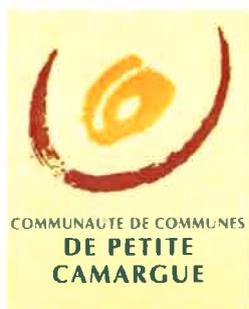
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/77



## **OBJET**

**Fixation du montant de la redevance due par la Société COLOMBI SPORT IMPORT DISTRIBUTEUR pour l'occupation du domaine public communautaire en ZI d'Aubord**

Séance du 28 Septembre 2016

Date de convocation : 21 Septembre 2016

Membres en exercice : 37

29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

## **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

## **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Paul FRANC

## **EXPOSE**

La SAS COLOMBI SPORT IMPORT DISTRIBUTEUR, société actuellement implantée en ZI d'Aubord, 13 rue Gustave Eiffel, a récemment, pour les besoins de son activité, pris à bail un nouveau local. Ce nouveau local, se trouve également en ZI d'Aubord, au 14 D rue Hubert Reeves, soit juste en face du local que cette société occupe actuellement.

Afin de faciliter la communication interne entre ses employés, la Société COLOMBI souhaiterait mettre en place une liaison fibre noire entre ces deux bâtiments, en vue d'un usage strictement personnel (téléphonie, DATA). Pour ce faire, ladite société doit tirer des câbles dans des fourreaux dont nous avons la propriété, et donc utiliser un bien du domaine public communautaire.

Or, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en son **article L. 2122-1 du CG3P**, énonce que « *nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous* ». A ce titre, une convention d'occupation du domaine public doit être légalement établie entre la Communauté de Communes de Petite Camargue et la Société COLOMBI SPORTS.

De plus, l'article L.2125-1 du CG3P pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Une mise à disposition gratuite du domaine public ou une faible redevance violerait les articles L.2125-1 alinéa 1 et L.2125-3 du CG3P et constituerait une libéralité entachée d'illégalité, voire une atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Et au-delà de la sanction de nature administrative, la méconnaissance du caractère onéreux d'une telle occupation privative du domaine public peut être sanctionnée pénalement au visa de l'article 432-10 alinéa 2 du Code Pénal.

Une redevance doit donc être établie, et mentionnée expressément dans la convention d'occupation du domaine public à venir.

Toutefois, il ressort d'une délibération du Conseil de Communauté en date du 5 Novembre 2014, délibération n° 2014/11/80, que « Le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de certaines matières expressément listées ci-dessous : 1. Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances. »

Il appartient par voie de conséquence, à notre Conseil de Communauté, de se prononcer sur le montant de la redevance, élément essentiel de la Convention.

Au regard de la pratique, le montant de cette redevance se décomposerait en 2 parts, dont une part fixe et une part variable.

**La part fixe** payable d'avance et annuellement, serait d'un montant de **35 € la première année, puis** d'un montant de **15 € à compter de la deuxième année. La part variable**, payable également d'avance et annuellement, serait de **0.16 € par mètre linéaire concerné, soit 0.16 € x 183 mètres linéaires, soit 29.28 €.**

En cas de résiliation de la convention avant le terme prévu, pour un motif autre que l'inexécution de ses clauses et conditions, la partie de la redevance versée d'avance et correspondant à la période restant à courir, serait restituée au titulaire.

Le montant de la redevance serait révisé annuellement en fonction de l'évolution de l'indice TPO1 à la date d'exigibilité du paiement annuel de la redevance, l'indice de référence étant l'indice TPO1 connu à la date de signature de la convention d'occupation du domaine public.

## **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-10,  
Vu les articles L 2125-1 et L 2125-3 du CG3P,  
Vu l'article 432-10 alinéa 2 du Code Pénal,  
Vu l'article R 20.53 du Code des Postes et Communications électroniques,  
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- DE FIXER le montant de la redevance, selon les modalités ci-dessus énoncées.
- D'AUTORISER le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

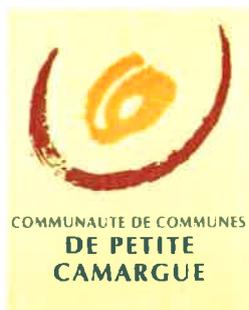
- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/78



## **OBJET**

### **Voie d'Aubord ZI Vauvert – Acquisitions foncières et lancement d'une procédure d'expropriation**

Séance du 28 Septembre 2016

Date de convocation : 21 Septembre 2016

Membres en exercice : 37

29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

## **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

## **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Madame Katy GUYOT

## **EXPOSE**

Dans le cadre de la requalification de la Zone Industrielle de Vauvert et de sa prolongation sur le Pôle des Costières, il a été prévu de réaliser un accès direct à la zone depuis la route de Beauvoisin.

L'aménagement de la Voie d'Aubord permettra de faire la jonction entre la Zone Industrielle de Vauvert et la nouvelle ZAC Pôle des Costières.

Cet aménagement créera un accès privilégié pour les véhicules lourds, via la RD 139, en desservant la ZI de Vauvert et permettra de limiter le flux de poids lourd en entrée de ville.

### Budget prévisionnel aménagement Voie d'Aubord

- Maîtrise d'œuvre : 56 300 €
- Acquisitions foncières : 200 000 €
- Consultations acquisitions : 20 000 €
- Frais notariés : 30 000 €
- Dossier Loi sur l'eau : 15 000 €
- Travaux : 612 000 €
- Bornage : 30 000 €

MEDIAE est le maître d'œuvre de l'opération.  
La SCET est le négociateur foncier.

En l'état actuel du projet, l'aménagement des quelques 700 mètres de voie, laisse présager un besoin de foncier de plus 21 417 m<sup>2</sup>, 7 propriétaires fonciers sont impactés.

L'acquisition du foncier se déroule en 2 temps, donnant lieu à signature de divers actes :

1. Une promesse unilatérale de vente, une prise de possession anticipée et, le cas échéant, une convention d'éviction (lorsque que le propriétaire a mis à disposition le bien au bénéfice d'un tiers) ;
2. L'acte définitif de vente, selon les besoins du projet définitif.

Suite aux négociations engagées, la SCET a recueilli l'accord de 6 propriétaires.

Le tableau suivant présente le montant global des acquisitions foncières négociées par la SCET.

PROPRIETAIRE	N° parcelles	superficie en m <sup>2</sup>	Indemnités d'éviction, en €	Prise de possession anticipée, en €	Promesse Unilatérale de Vente, en €	Indemnités Totales
<b>HOLSHOT</b>	AA 22	550	0,00	726,00	4 840,00	5 566,00
<b>DUMAS Max</b>	AA 23 - 66	800	1 498,43	852,36	6 043,44	8 394,23
<b>GENTES Laurent</b>	AA 32-33-39-44-45-52-53-67	16 007	24 017,12	7 699,16	78 288,14	110 004,42
<b>VERDIER-COMBES</b>	AA 38	450	2 084,81	299,06	2 569,34	4 953,21
<b>IND MANZANARES</b>	AA 40	850	0,00	420,75	2 805,00	3 225,75
<b>LERNOULD</b>	A 43	450				
<b>GENTES EYSETTE</b>	AA 62-63-64	2 300	10 046,91	1 618,61	12 738,15	24 403,67
<b>TOTAL</b>		21 407	<b>37 647,27</b>	<b>11 615,94</b>	<b>107 284,07</b>	<b>156 547,28</b>

Un propriétaire refuse la négociation, Madame LERNOULD, avec laquelle un passif existe avec la commune de Vauvert sur cette même unité foncière. Un courrier lui a été adressé, LRAR le 21 juin 2016, afin de lui présenter le projet et de lui proposer une rencontre avec Monsieur le Président, dans l'espoir de trouver un terrain d'entente, plusieurs dates étaient proposées.

Madame LERNOULD n'a pas souhaité donner suite à cette proposition de rendez-vous.

Une procédure d'expropriation est donc envisagée.

Cette expropriation aura un impact sur le planning de l'opération. En effet, le dépôt de la demande de déclaration d'utilité publique doit se faire concomitamment au dépôt du dossier Loi sur l'eau.

## **PROPOSITION**

Vu la délibération N° 2012/01/06, confirmant l'intention du Conseil de Communauté d'aménager la Voie d'Aubord,

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique / Emploi – Formation – Insertion » du 14/09/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer les premiers actes, donnant lieu au premier versement d'indemnités ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président à lancer la procédure de DUP et expropriation à l'encontre de Madame LERNOULD.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à la MAJORITE, par 34 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Arthur EDWARDS) la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/79**



**OBJET**

**Zone Industrielle de Vauvert - Enceinte de  
l'Union des Distilleries de la Méditerranée -  
Déclassement d'une voirie communale**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Madame Katy GUYOT

## **EXPOSE**

La Société UNION DES DISTILLERIES DE LA MEDITERRANEE (UDM) est spécialisée dans la valorisation des sous-produits de la vinification, la distillation et autres productions. Elle est implantée dans la Zone Industrielle de Vauvert, au 431 Rue Philippe Lamour.

En raison des risques liés à la nature même de l'activité, la Société UDM est soumise à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cette réglementation stricte, oblige la Société UDM à clôturer l'ensemble du périmètre de son activité. Or, le périmètre défini de l'entreprise comprend une partie de voie intercommunale, à savoir une impasse intérieure à la Société UDM, anciennement FINEDOC.

Aujourd'hui, la Société UDM est mise en demeure par arrêté préfectoral de clôturer le périmètre de son entreprise.

Pour ce faire, la Commune de Vauvert doit procéder au déclassement de la voirie communale incluse dans ce périmètre et la céder à la Société UDM.

## **PROPOSITION**

Vu la délibération N°2009/11/81 du Conseil de Communauté en date du 25 novembre 2009, approuvant la liste exhaustive des voiries relevant de la compétence communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique / Emploi – Formation – Insertion » du 14/09/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- DE PRENDRE ACTE de l'engagement d'une procédure de déclassement, par la commune de Vauvert, de l'impasse située dans l'enceinte de la Société UDM et de sa cession à venir à l'entreprise concernée ;

- DIT : la Commune de Vauvert informera la Communauté de Communes de Petite Camargue de la clôture de la procédure.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

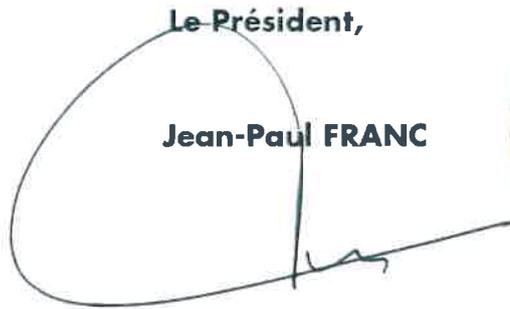
*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

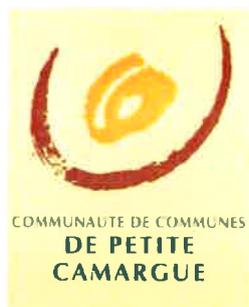
- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/80



## **OBJET**

**Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Demande d'exonération d'un local commercial pour l'année 2017**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

## **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

## **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Madame Katy GUYOT

## **EXPOSE**

L'article 1520 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que les communes qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers peuvent instituer et percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

L'article 1521-III. 1. du même code permet aux Conseils municipaux des communes qui ont institué la TEOM, de décider, par délibération, d'exonérer de la taxe les locaux à usage industriel ou commercial.

L'exonération est décidée par les organes délibérants des groupements de communes lorsque ces derniers sont substitués aux communes pour l'institution de la TEOM (article 1521-III. 3. du CGI), ce qui est le cas pour la Communauté de Communes de Petite Camargue.

La délibération doit établir la liste nominative des établissements concernés en précisant leur adresse. Ces éléments, nécessaires à l'identification et à la localisation des locaux, pourront ainsi être communiqués aux services d'assiette chargés de la taxation.

La liste des établissements exonérés doit être affichée. Il appartient au Président de la Communauté de communes de procéder à cet affichage par un extrait de la délibération du Conseil de Communauté.

La délibération doit intervenir avant le 15 octobre d'une année pour être applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante (art. 1639 A bis – II. 1 du CGI).

La Communauté de Communes a pu être saisie d'une demande d'exonération au titre de 2017 par un établissement pour ses locaux commerciaux ; comme pour les années précédentes, il est proposé de ne pas accéder à cette demande.

## **PROPOSITION**

Vu les articles 1520 à 1526 du Code Général des Impôts autorisant les communes à instituer une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu la délibération N°2002/10/89 du 14 octobre 2002 décidant la perception, au profit de la Communauté de Communes, à compter du 1er janvier 2003, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prévue par le Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique / Emploi – Formation – Insertion » du 14/09/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- DE SE PRONONCER DEFAVORABLEMENT sur l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, au titre de l'année 2017, des locaux industriels et commerciaux situés sur son territoire ;

- DE CHARGER Monsieur le Président de notifier cette délibération aux Services préfectoraux.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

### **POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

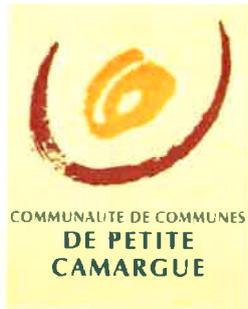
- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/81**



**OBJET**

**Convention annuelle 2016 d'aide au fonctionnement et à l'animation de la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Madame Katy GUYOT

### **EXPOSE**

Conformément à la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, la Communauté de Communes se doit d'établir une convention annuelle avec la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue tenant compte des missions qui lui sont confiées au travers d'axes d'actions clairement identifiés et des moyens afférents octroyés.

Il convient donc de définir les missions et objectifs confiés à la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue au profit du territoire pour l'année 2016, ainsi que les moyens octroyés par notre Communauté de communes pour y répondre.

Cette convention s'appuie sur le plan d'action prévu pour l'année 2016 validé en Conseil d'Administration de l'association en présence des représentants de la Communauté.

### **PROPOSITION**

- Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique / Emploi – Formation – Insertion » du 14/09/2016,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER la reconduction de la mission confiée à la Mission locale Jeunes de Petite Camargue pour l'année 2016,
- d'APPROUVER la convention ci-jointe, ainsi que son annexe, entre la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue et la Communauté de Communes de Petite Camargue compétente en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles,
- d'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame la Vice Présidente en charge du Développement Économique et de l'Emploi à signer la dite convention.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,  
dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/82**



**OBJET**

**Création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) se substituant à l'actuel Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alain REBOUL

## **EXPOSE**

La convention cadre, son avenant et la convention annuelle d'objectifs avec l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue arrivent à leur terme au 31 décembre 2016. Afin d'assurer la continuité de son action et impulser une nouvelle dynamique, il est proposé de substituer l'office associatif par un Office de Tourisme sous statut d'EPIC.

Ce changement de statut s'inscrit dans le cadre du deuxième Schéma Quinquennal de Développement Touristique porté par la Communauté de Communes avec des enjeux d'image et d'organisation touristique. Ces enjeux nécessitent un investissement financier plus important de la part de la Communauté de Communes, le statut associatif ne semble ainsi plus aussi bien adapté et constituerait un facteur d'aggravation du risque de gestion de fait.

En effet, les fonds versés par la collectivité à l'Office de Tourisme représentent au total 98 % des dépenses de l'Office (budget et hors budget). Il apparaît donc nécessaire que les élus s'investissent plus directement dans l'Office de Tourisme.

D'autre part, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) clarifie l'attribution de la compétence touristique aux intercommunalités, renforçant ainsi leur légitimité. Il apparaît donc d'autant plus important d'ajuster la gestion de l'Office de Tourisme à la loi.

Enfin, ce changement représente un changement de logique, qui nécessite bien évidemment d'être à l'écoute des acteurs locaux du tourisme, pour établir un projet commun viable. C'est pourquoi de nombreux groupes de travail associant les élus, les membres du Conseil d'Administration de l'Office et les salariés, sont en cours afin de mener dans les meilleures conditions cette opération.

Ce nouveau statut permettra :

- De soumettre les comptes de l'Office de Tourisme aux mêmes règles comptables et administratives que celles d'une collectivité (comptable public, contrôle de légalité, code des marchés publics...);
- De prendre en compte l'ensemble des socio-professionnels de la filière touristique ;
- De mettre en adéquation les financements de la Communauté de communes et la mise en œuvre de sa politique touristique ;
- D'affirmer le tourisme comme une priorité pour le développement économique de la Communauté et que l'Office de Tourisme doit en devenir la pièce maitresse.

Le statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial dispose des avantages suivants :

- Il dispose d'un statut de droit public, tout en disposant de sa propre autonomie de gestion (personnalité morale, instances décisionnelles et budget propre).

- Il garantit aux socio-professionnels leur rôle fondamental dans l'animation touristique, et leur représentativité auprès des élus.
- Il est consulté et peut porter les dossiers d'équipements touristiques de la Communauté.
- Il bénéficie de l'affectation intégrale du produit de la taxe de séjour.

L'approbation des statuts, la désignation des membres du Comité de Direction, l'avance de trésorerie nécessaire au démarrage de l'EPIC, la convention d'objectifs entre la Communauté de communes et l'EPIC détaillant l'organisation des missions confiées et les relations entre la Communauté et l'EPIC, seront proposées au Conseil de Communauté d'ici la fin de l'année.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement touristique – Port de Plaisance de Gallician » du 01/09/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de CREER un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) portant l'Office de Tourisme communautaire dénommé « Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue » qui entrera en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué au développement touristique à signer tous actes et documents afférents à cette opération.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,  
Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

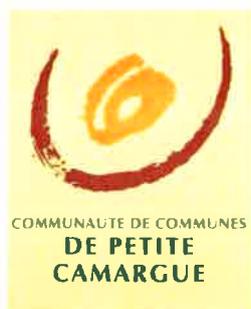
- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/83



## **OBJET**

**Avenant à la convention cadre triennale entre la Communauté de Communes de Petite Camargue et l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

## **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

## **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alain REBOUL

## **EXPOSE**

Par délibération N° 2013/09/67 du 18 septembre 2013, la Communauté de Communes a reconduit l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue (association loi 1901) dans sa mission de service public d'accueil et d'information du tourisme local au travers d'une convention cadre triennale pour la période 2013-2015.

Cette convention cadre arrivera à échéance le 27 septembre 2016, date de sa signature par chacun des partenaires, Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue et la Communauté de Communes de Petite Camargue (Convention cadre - Article 6 : Date d'Effet).

L'Office de Tourisme, actuellement sous statut associatif loi 1901, sera, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, constitué en EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial). Cela implique que la convention cadre triennale ne pourra être renouvelée.

Aussi afin d'assurer jusqu'au 31 décembre 2016 les obligations, notamment financières, qui lui incombent, la Communauté de Communes doit prolonger cette convention cadre jusqu'à la création de l'EPIC, soit le 31 décembre 2016.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement touristique – Port de Plaisance de Gallician » du 01/09/2016,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est donc proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER l'avenant à la convention cadre triennale 2013 - 2015 ci-joint, entre l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes de Petite Camargue, compétente en matière de tourisme,
- d'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué au développement touristique à signer ledit avenant.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2016/09/84



## **OBJET**

**Aménagement du Port de Plaisance de Gallician :  
Mise à jour du plan prévisionnel de financement  
des travaux - Demandes de subvention**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

## **Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

## **Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

## **Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alain REBOUL

## **EXPOSE**

Par délibération N°2015/12/109 du 15 décembre 2015, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement pour le projet définitif d'aménagement du Port de plaisance de Gallician et son plan de financement.

Pour mémoire, le scénario retenu répond aux obligations de la concession, aux objectifs de recherche de baisse des coûts de fonctionnement et aux engagements de réduction de l'impact environnemental des effluents portuaires dans le cadre du projet « Ports exemplaires en réseau ». Par la réfection des réseaux, il permet également d'apporter une réponse aux besoins des péniches à passagers en termes de capacité de fourniture énergétique et ainsi de maintenir cette activité sur le Port et donc des retombées touristiques pour le territoire.

Ce projet a obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ont été inscrits au budget annexe du Port de plaisance adopté par le Conseil de Communauté en sa séance du 06/04/2016.

En Comité de pilotage de l'étude des départements du Gard et de l'Hérault sur la gestion des effluents de la plaisance du 23 juin dernier, un nouveau co-financement (Agence de l'Eau) a pu être identifié sur le poste de création du réseau de collecte des eaux grises et noires.

De plus, la consultation des entreprises a été lancée et permet la mise à jour des postes de dépenses de façon plus précise.

De même, le travail avec les services des co-financeurs sollicités a permis d'affiner les différents cofinancements possibles.

Ainsi, sur un montant de travaux estimé, sur la base des résultats de la consultation, à 567 000,00 € HT, le plan de financement suivant est aujourd'hui envisageable :

Travaux	Total HT	Recettes attendues	
Installation chantier et travaux préparatoires	97 330,00 €	Emprunt - Budget annexe portuaire – 20%	115 000,00 €
Création d'une cale de mise à l'eau	145 926,50 €	<b>Subventions publiques – 80 % :</b>	
Création d'un réseau et système de récupération des eaux grises et noires	119 345,00 €	<b>Interventions sur le projet global</b>	
Requalification des réseaux fluides, borne péniches hôtel et bornes compteurs	92 205,50 €	Etat – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – 30,33 %	172 000,00 €
Requalification des amarrages	112 193,00 €	Etat – Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire (FNADT), Plan Rhône – 10,05 %	57 000,00 €
		<b>Interventions sur le projet global hors poste de dépenses « Création d'une cale de mise à l'eau »</b>	
		Département du Gard	110 000,00 €
		Communauté de communes de Petite Camargue (Budget Principal)	19 533,92 €
		<b>Intervention sur le poste de dépenses «Création d'une cale de mise à l'eau »</b>	
		GAL Vidourle Camargue – Fonds LEADER – 39,62 % du poste	57 816,08 €
		<b>Interventions sur le poste de dépenses «Création du réseau de collecte des eaux grises et noires »</b>	
		Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	26 750,00 €
		Agence de l'Eau, Plan Rhône	8 900,00 €
Total HT	567 000,00 €	Total	567 000,00 €

➔ Zoom sur le plan de financement du **réseau de collecte des eaux grises et noires**

<b>Travaux</b>	<b>Total HT</b>	<b>Recettes attendues</b>	
Création d'un réseau et système de récupération des eaux grises et noires	119 345,00 €	Budget annexe portuaire – 20% (Emprunt)	23 869,00 €
		Subventions publiques escomptées 80 % de l'équipement :	95 476,00 €
		<i>Région Occitanie Pyrénées Méditerranée – Direction de l'Environnement</i>	26 750,00 €
		<i>Plan Rhône, Agence de l'eau</i>	8 900,00 €
		<i>Affectation d'une partie des autres subventions générales projet (DETR, FNADT, Département du Gard et Communauté de communes de Petite Camargue)</i>	59 826,00 €
<b>Total HT</b>	<b>119 345,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>119 345,00 €</b>

➔ Zoom sur le plan de financement de la **cale de mise à l'eau**

<b>Travaux</b>	<b>Total HT</b>	<b>Recettes attendues</b>	
Création d'une cale de mise à l'eau	145 926,50 €	Budget annexe portuaire – 20% (Emprunt)	29 185,30 €
		Subventions publiques escomptées 80 % de l'équipement :	116 741,20 €
		<i>GAL Vidourle Camargue - Fonds LEADER – 39,62 %</i>	57 816,08 €
		<i>Affectation d'une partie des autres subventions générales du projet – 40,38 % :</i>	58 925,12 €
		<i>DETR – 30,33 %</i>	44 259,51 €
		<i>FNADT – 10,05 %</i>	14 665,61 €
<b>Total HT</b>	<b>145 926,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>145 926,50 €</b>

## **PROPOSITION**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER la mise à jour du plan prévisionnel de financement,
- de SOLLICITER auprès des partenaires suivants : Etat, Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Département du Gard, GAL Vidourle Camargue et Agence de l'Eau, les financements nécessaires à la réalisation du projet, à leur taux le plus élevé,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et aux dépôts de demandes de soutiens financiers.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

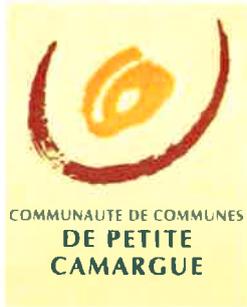
- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DÉLIBÉRATION N°2016/09/85**



**OBJET**

**Lancement d'une étude déplacements - Plan de financement prévisionnel - Demande de subvention au GAL Vidourle Camargue**

Séance du 28 Septembre 2016  
Date de convocation : 21 Septembre 2016  
Membres en exercice : 37  
29 présents – 35 votants

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

**Présents**

William AIRAL - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU – Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD – Monique CHRISTOL – Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Nolwenn GRAU – Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS – Michaël MANEN – Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET – Olivier PETRONIO - Alain REBOUL - Rodolphe RUBIO – Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET – Françoise TURRIBIO -

**Absents ayant donné procuration**

- Bruno PASCAL a donné procuration à William AIRAL
- Françoise DAVENEL a donné procuration à Monique CHRISTOL
- Jean-Noël RIOS a donné procuration à Jean DENAT
- Philips VELLAS a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Béatrice PRUVOT a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul FRANC

**Absents excusés**

Reine BOUVIER – Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Katy GUYOT a été désignée.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christophe TICHET

## **EXPOSE**

Les statuts de la Communauté de Communes de Petite Camargue prévoient l'élaboration d'un schéma de transports et de déplacements intercommunautaires. La Communauté de Communes n'est pas aujourd'hui Autorité Organisatrice des Transports. Pour autant, lors de sa session d'installation du 27 juin 2014, les élus de la Commission « Transports Mobilité » se sont prononcés en faveur d'une réflexion sur l'offre déjà présente sur son espace, des habitudes de ses habitants et de ses usagers.

La mission confiée à un bureau d'études prévoit aussi bien la réalisation d'un diagnostic de l'offre et de la demande en déplacement sur notre territoire que la proposition d'un plan d'actions proposé sous la forme de fiches actions classées par ordre de priorité.

La compétence communautaire ne s'étend pas, à ce jour, à la mise en place et l'organisation de transports communautaires. Si toutefois il y avait consensus autour de ce projet, cela impliquerait de procéder à une modification des statuts afin de transférer cette compétence.

Les élus de la Communauté de Communes sont sensibilisés à la problématique des déplacements, ils souhaitent désenclaver le territoire, pour des raisons économiques : emploi et tourisme, mais aussi écologique : solutions alternatives à la voiture individuelle.

### **Pour mémoire, rappel sur le dispositif LEADER**

*La politique européenne de développement des territoires ruraux qui vise à accompagner leurs mutations et à valoriser leurs ressources spécifiques, est financée sur la période 2014-2020, par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).*

*Celui-ci a notamment pour objectif d'améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, l'environnement et la gestion de l'espace rural ainsi que la qualité de la vie et la diversification des activités en zone rurale.*

*Au sein du FEADER, la méthode LEADER (Liaison Entre action de Développement de l'Economie Rurale) permet de soutenir les projets et des territoires ruraux, visant à mettre en œuvre des stratégies de développement durable, intégrées, de qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel, et de renforcement de l'environnement économique, afin de contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration de la capacité organisationnelle des acteurs.*

*Une fiche action du programme européen LEADER du Pays Vidourle Camargue permet de financer : ETUDE DEPLACEMENTS. Il s'agit de la fiche action N°3 « DEVELOPPER L'EMPLOYABILITE ET LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ».*

## **PROPOSITION**

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14/09/2016,

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de SOLLICITER le GAL Vidourle Camargue pour l'attribution de financements LEADER, et de la Communauté de Communes de Petite Camargue selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération	Autofinancement	Subvention Pays Vidourle Camargue	Subvention CC Petite Camargue
14950.00 HT	2990.00 HT	9568.00 HT	2392.00 HT
Soit 100 %	Soit 20 %	Soit 64 %	Soit 16 %

- D'APPROUVER le projet présenté.
- D'APPROUVER le plan de financement proposé et autoriser Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des financements mentionnés.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**Jean-Paul FRANC**



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 06/10/2016

- sa publication le 06/10/2016

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 06/10/2016

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY